

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 1^{er} JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le PREMIER du mois de JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, M. Jean-Louis VALENTIN, Mmes Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Melles Stéphanie CHIGNARA, Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mmes Ingrid DESRUES, Sylvie BÉCHET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Anne-Marie GOLSE, Adjointe au Maire (pouvoir à Mme Odile SANSON), Mme Marilyne MEYNE, Conseillère Municipale, (pouvoir à M. Sylvain CAILLOT), M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.**

Melle Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 21/05/2015
Date d'affichage du compte rendu: 04/06/2015
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 27

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 1er juin 2015 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Représentation municipale au Conseil d'Administration du Lycée Henri Cornat.

Conformément au décret du 24 octobre 2014 et à l'article L 421-2 du Code de l'Education, la représentation des collectivités territoriales a été modifiée au sein du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Le Conseil d'Administration comporte désormais deux représentants de la commune siège de l'établissement, ou, **lorsqu'il existe un EPCI, un représentant de cet Etablissement Public et un représentant de la Commune.**

Suite à la désignation en avril 2014 de **deux** représentants titulaires au CA du Lycée Henri Cornat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **MODIFIE** en conséquence la Représentation municipale, **en désignant un titulaire (Mme Odile SANSON, Adjointe au Maire) et un suppléant (Mme Elisabeth LEBRENE, Conseillère Municipale).**

2. Attribution de subventions municipales au titre de l'année 2015.

Sur avis du groupe de travail réuni le 11 mai dernier et après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 20 mai, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD :**

* à l'attribution des subventions et participations aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement,

* au renouvellement des 5 critères proposés pour l'attribution de subventions municipales aux associations sportives de Valognes et de la pondération de + ou - 500 € par rapport à l'année 2014

* au renouvellement d'un fonds de concours de 6.000 € destiné à accompagner une politique de formation des jeunes en appliquant un bonus forfaitaire mais sans engagement ultérieur à la fin de la formation et à soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes handicapées.

Tableau affiché
dans le hall
[..\conventions,
annexes\subv2
015 - doc
public.pdf](#)

Ont quitté la salle au moment du vote des subventions suivantes :

- * *Enfantscène : M. Christian LAMOTTE*
- * *Les Jardins d'Alauna : Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE*
- * *Le Judo-club : Mme Patricia BELLOT*
- * *Comice agricole : M. Edouard ROULLAND*
- * *L'USV Gym : Mme Sylvie HERVIEU*
- * *Valognes Commerces : Mme Sylvie BÉCHET*

3. Fourniture d'électricité - adhésion à un groupement de commandes.

Aux termes de l'article 14 de la loi du 7 décembre 2010, portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi NOME, les tarifs réglementés de vente pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA disparaissent au 31 décembre 2015. Les pouvoirs adjudicateurs auront donc l'obligation de procéder à leur achat d'électricité, pour lequel l'UGAP a mis en place un dispositif d'achat groupé.

Sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration générale, consultée le 20 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** pour intégrer le dispositif d'achat groupé d'électricité, proposé par l'UGAP et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, le marché de fourniture d'électricité et toutes pièces s'y rapportant.

4. Camping municipal - Modification du règlement intérieur.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme, réunie le 18 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du camping municipal « Le Bocage » et la mise en place d'une caution d'un montant forfaitaire de 50 €.

5. Projet de requalification du cœur de ville - phase 2 : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et demandes de subventions.

Dès le début de l'année 2009, la majorité municipale a souhaité engager un grand projet devant permettre d'initier la Requalification du Cœur de Ville de Valognes. Ce projet municipal consiste à aménager et reconfigurer la place du Château et les rues adjacentes mais aussi à construire un nouveau bâtiment public pour favoriser l'animation touristique, commerciale et municipale.

Pour parvenir à cet objectif, le Conseil Municipal a donc autorisé en 2010, la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Architecture Action, représenté par Monsieur Alain GUIHEUX (cabinet associé avec les bureaux d'études APL Paysagiste et ATPI Infra en sous-traitance). La mission confiée vise, en particulier, à conduire un nouveau parti architectural pour restructurer et requalifier la place du Château et ses abords.

Afin de faciliter sa mise en œuvre, le projet a été découpé en cinq phases distinctes. Une première phase de travaux a pu être réalisée en 2012/2013 sur la partie haute de la place du Château, le boulevard Félix Buhot et la partie haute de la rue Alexis de Tocqueville.

Il est maintenant proposé de prolonger le parti d'aménagement retenu, en réalisant une seconde phase de ce projet (secteur reliant le nouveau giratoire de la place du Château jusqu'au carrefour de la place Vicq d'Azir).

Sur avis des Commissions Municipales, réunies le 18 mai et de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 28 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le projet élaboré par le cabinet Architecture Action, concernant la phase 2 de la Requalification du Cœur de Ville,
- **AUTORISE** l'engagement opérationnel de cette seconde phase du projet municipal,
- **RETIENT**, pour la mise en concurrence des entreprises, la procédure adaptée,
- **ET SOLLICITE** les concours financiers des différents partenaires et notamment
 - ✓ de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (catégorie n°2 : Aménagement des espaces publics - Travaux d'aménagement des centres bourgs)
 - ✓ de la Région au titre du Contrat d'Action Territoriale.

6. Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès du FRRAB.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 20 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques de Basse-Normandie (FRRAB) dans le cadre du plan d'action pour le Fonds Ancien de la Bibliothèque Municipale. Ce soutien financier permettrait notamment de terminer le microfilmage du « Journal de Valognes ».

7. Mise en place d'une navette plage durant les vacances estivales 2015 - passation d'une convention avec le Conseil Départemental de la Manche.

Depuis 1999, une navette « plage » gratuite par car Valognes/Barneville-Carteret a été mise à disposition des Valognais durant la période estivale, à raison de deux après-midis par semaine. Cette année, afin de fournir une offre de service plus grande et

d'éviter les affluences importantes sur certains jours en fonction des conditions météorologiques, il est envisagé de reconduire cette opération et de l'ouvrir du lundi au vendredi (les après-midis) sur la période du 6 juillet au 28 août 2015.

Après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 26 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de la mise en place de la navette « plage » selon les conditions précitées et de la passation de la convention correspondante avec le Président du Conseil Départemental de la Manche.

8. **Organisation de la Semaine du Jeu - Passation d'un contrat avec le centre KAPLA.**

Dans le cadre de la semaine du jeu qui se déroulera du 16 au 21 novembre 2015, il est envisagé de renouveler l'animation KAPLA (atelier de construction à grande échelle), déjà programmée en 2013 et ayant connu un vif succès. Cette animation sera proposée aux Scolaires et au public - Coût total : 6.720 € TTC.

Après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 26 mai, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 23 - Abstentions : 4 : *M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues*), **DONNE SON ACCORD** à la passation d'un contrat avec ladite association.

9. **Actions en faveur de la jeunesse - Projet Educatif Local - Approbation du programme d'actions 2015.**

Devant les inégalités rencontrées par les enfants et les jeunes quant à l'accès à la culture et aux savoirs durant leur temps libre, la Ville de Valognes s'est engagée depuis 1999 dans la signature de Contrats Educatifs Locaux.

Le contrat actuellement en cours, conclu pour la période 2014-2016 avec les différents partenaires, s'adresse à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et vise à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Conformément aux dispositions de ce contrat, celui-ci fait l'objet d'un avenant chaque année pour la mise en place d'actions nouvelles.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 9 avril et après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 26 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le programme d'actions 2015.

10. Actions en faveur de la jeunesse - Accueil Collectif de Mineurs - Modification du règlement intérieur.

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R.227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles, entré en vigueur le 4 novembre 2014, définit distinctement les accueils de loisirs extrascolaires des accueils de loisirs périscolaires.

Dorénavant, les accueils de loisirs extrascolaires sont ceux qui se déroulent pendant les vacances scolaires, les week-ends ou les journées entières sans école. Les accueils de loisirs périscolaires sont ceux qui ont lieu lorsqu'il y a école dans la journée.

Dans cette optique, il convient d'appliquer une nouvelle rédaction du règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire de Valognes.

Après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 26 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **MODIFIE** le règlement intérieur de l'ACM régissant les activités organisées au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire, applicable à compter de la rentrée 2015/2016.

11. Mise à disposition des équipements sportifs - passation de conventions.

Après examen par la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 26 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE**, comme chaque année, de la passation des conventions d'utilisation des équipements sportifs municipaux, à titre gratuit, avec les associations relevant de la loi 1901 qui en font la demande, et avec les établissements scolaires du second degré et la collectivité de rattachement (Conseil Départemental pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée).

12. Réaménagement de la rue Mauquest de la Motte - acquisition d'une bande de terrain.

Dans le cadre du réaménagement de la rue Mauquest de la Motte, et afin de réaliser la mise en sécurité du cheminement des piétons au niveau de l'étranglement de cette rue, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain de deux mètres de profondeur, d'une superficie de 60 m² environ, à prélever dans la parcelle cadastrée section ZC n°88.

Le gestionnaire de la SCI NOERIC, propriétaire a donné son accord à la cession de cette bande de terrain sise rue Mauquest de la Motte et a autorisé le lancement des travaux avant la signature de l'acte authentique de vente.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 18 mai, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de ladite bande de terrain, pour un montant de 2.700 €.

13. Dénomination de voies.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme, réunie le 18 mai, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉNOMME** la voie desservant le Parc d'Activités Economiques de la Bretonnerie : **Rue du Facteur Chausse** et la voie privée desservant le lotissement Piot situé rue Mauquest de la Motte : **Impasse Le Broc**.

14. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement - exercice 2014.

Conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et à son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, les Conseillers Municipaux **PRENNENT ACTE** du rapport annuel 2014 relatif d'une part, au prix et à la qualité de l'Eau Potable, et d'autre part, au Service public de l'Assainissement

Valognes, le 2 juin 2015

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN